

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA
Lundi 27 mars 2017, 17h
Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G411

Présent-es : Olivier BARA (IHRIM, Lyon 2) ; Pierluigi BASSO (ICAR, Lyon 2) ; Isabelle COLON DE CARVAJAL (ICAR, Lyon 2) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Sarah GAUCHER (doctorante, ENS Lyon, HiSoMa) ; Michaël GAUTHIER (doctorant, Lyon 2, CRTT) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Bérénice HAMIDI-KIM (Passages XX-XXI, Lyon 2) ; Carlos HEUSCH (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon) ; Denis JAMET (CEL, Lyon 3) ; Sophie KERN (DDL, Lyon 2) ; Nadège LANDON (doctorante, UJM, IHRIM) ; Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM) ; Anne-Marie MORTIER (coordination des formations et base de données, ED 3LA) ; Alain POIRIER (CNSMD, représente Gery Moutier) ; Vincent RENNEN (CRTT, Lyon 2, représente François Maniez) ; Alice SCHEER (doctorante, Lyon 2, Passages XX-XXI) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, IETT) ; Ralf ZSCHACHLITZ (LCE, Lyon 2).

Excusé-es : Jean-Luc BAYARD (ENSASE, Saint-Étienne) ; Gilles BONNET (Marge, Lyon 3) ; Véronique CHANKOWSKI (HiSoMa) ; Antonio CLOSA (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Frédérique DUPERRET (Cinéma Comœdia) ; Adélaïde FABRE (Villa Gillet) ; Heather HILTON (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, CRTT) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe ED 3LA, UJM, CELEC) ; François MANIEZ (CRTT, Lyon 2, représenté par Vincent Renner) ; Danièle MEAUX (CIEREC, UJM) ; Ariane PINCHE (doctorante, Lyon 3, CIHAM).

Avant de traiter les questions à l'ordre du jour, O. Ferret fait part au Conseil du souhait de Frédérique Duperret de ne plus siéger en tant que personnalité extérieure : l'alourdissement de ses activités professionnelles, qui impliquent désormais de nombreux déplacements en dehors de Lyon, rend très aléatoire son assiduité aux réunions du Conseil. Il suggère que le siège vacant soit occupé par Hélène Lafont-Couturier, directrice du Musée des Confluences, qui siégeait dans l'ancienne configuration du Conseil : cette proposition est approuvée.

En raison de l'actualité de la mise en place concrète des comités de suivi des thèses au sein des différentes équipes constitutives de l'ED, un tour de table préliminaire s'engage sur la nature et les modalités pratiques des contacts qui seront pris par les membres des comités avec les doctorant-es dont ils assurent le suivi. Les représentant-es de chacune des équipes sont unanimes à souligner la complexité du dispositif, envisagé au terme des discussions nombreuses qui ont eu lieu sur cette exigence de l'arrêté du 25 mai 2016 – désormais, l'arrêté – : voir en particulier les comptes rendus des réunions du 14 novembre 2016 (point 6) et du 6 mars 2017 (point 3).

http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/compte_rendu_du_conseil_du_14_novembre_2016.pdf
http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/compte_rendu_du_conseil_du_3_mars_2017.pdf

Toutes les équipes n'envisagent cependant pas de la même manière sa mise en pratique. D. Jamet explique d'une part que, dans le cadre du CEL, la vingtaine de doctorant-es concerné-es sera entendue en entretien individuel oral (en présence ou par

visioconférence) au cours du mois de mai, une session de rattrapage étant prévue en septembre. D'autre part, O. Bara expose les difficultés rencontrées au sein de l'IHRIM. L'UMR est rattachée à trois écoles doctorales qui n'ont pas la même interprétation des exigences du texte ministériel : l'ED 487 (Philo) laisse au laboratoire toute liberté pour organiser les comités de suivi à sa guise ; l'ED 370 (Lettres, sciences humaines et sociales) de Clermont-Ferrand n'organise des entretiens oraux que pour les doctorant-es qui en formulent la demande expresse dans un document écrit libre (deux pages) obligatoire ou pour celles et ceux dont les membres du comité estiment que les informations fournies dans ce document justifient de pousser plus loin l'enquête en les convoquant pour un entretien en présence ou par visioconférence. O. Bara, se fondant sur l'avis très majoritaire du conseil de laboratoire de son unité, considère que le nombre des doctorant-es concerné-es (près de 70) est tel qu'il rend matériellement impossible l'organisation d'entretiens oraux systématiques : le collègue mandaté refuse catégoriquement de mettre en œuvre un tel dispositif à l'échelle de l'UMR. O. Bara défend le principe d'une solution mixte pour les doctorant-es de 3LA, principe qui a été adopté en conseil de laboratoire le vendredi 24 mars : les modalités seraient les mêmes que celles de l'ED de Clermont-Ferrand, les comités se fonderaient cependant sur les réponses apportées par les doctorant-es au formulaire mis au point par 3LA (voir le compte rendu de la réunion du 6 mars) pour décider qui ils souhaitent convoquer à un entretien, les doctorant-es ayant aussi la possibilité de réclamer expressément un entretien et de faire part de leurs difficultés éventuelles dans un document libre dont la confidentialité serait garantie.

Un débat nourri s'engage sur l'opportunité, à ce stade, de revenir sur un dispositif qui a fait l'objet de plusieurs discussions. I. Colón de Carvajal explique que, au sein d'ICAR, qui compte également plus de 70 doctorant-es concerné-es, l'organisation des comités de suivi est prise en charge par trois collègues au sein des trois sous-équipes de l'UMR : le modèle de l'entretien oral en présence ou par visioconférence sera mis en œuvre de la sorte. É. Vauthier fait observer que le suivi des doctorant-es sur pièces écrites ne peut être exclu *a priori* dans les cas où les doctorant-es se trouveraient à l'étranger, dans une zone où même l'organisation de séances en visioconférence est mal aisée, mais que ce dispositif doit, selon elle, demeurer exceptionnel. Plusieurs rappellent que, s'il n'est pas satisfaisant pour une équipe que des modèles différents soient prévus par les ED avec lesquelles elle travaille, la disposition de l'arrêté, qui concerne le Doctorat, invite à privilégier la cohérence au sein de chaque ED : en l'occurrence, la logique d'école doctorale doit ici prévaloir sur la recherche de pratiques uniformes au sein du même laboratoire.

Au terme de ces échanges, un vote formel a lieu parmi les membres qui siègent dans le Conseil avec voix délibérative à partir de la question suivante : maintenez-vous votre accord au dispositif élaboré collégalement au cours des réunions précédentes du Conseil de l'ED (comités composés de deux membres au moins ; entretiens oraux en présence ou par visioconférence, ou, à titre exceptionnel et sur demande motivée, suivi sur pièces écrites) ? Le résultat (12 oui, 1 non, 2 abstentions) confirme l'adoption du dispositif envisagé, qu'il faudra mettre en place au mieux cette année : un bilan des dysfonctionnements observés sera effectué lors de la réunion du Conseil qui aura lieu à l'automne 2017. Entre-temps, O. Ferret enverra deux courriers distincts, l'un aux collègues HDR, l'autre aux doctorant-es, afin d'expliquer les missions des comités instaurés par l'arrêté et les raisons pour lesquelles cette obligation légale devrait entraîner une amélioration sensible de la qualité du suivi des thèses.

1. Définition de la structure du budget 2017

À l'issue de l'arbitrage rendu par le bureau de l'UdL, le mode de calcul de la part modulable du budget qui a été retenu (comptabilisation des doctorant·es inscrit·es l'année précédente entre D1 et D5) entraîne, pour l'ED 3LA, une hausse de près de 2 000€ par rapport au budget de l'année précédente. Tout en soulignant qu'il y a tout lieu de s'en réjouir, O. Ferret indique que ce mode de calcul, adopté cette année à titre transitoire, n'engage pas la manière dont le budget des années prochaines sera calculé : les futures règles seront soumises à la discussion au sein d'un groupe de travail et examinées par le Collège doctoral.

Il s'agit en attendant de définir la manière dont le budget 2017 sera structuré en fonction des différents postes de dépenses. O. Ferret propose que les considérations suivantes soient prises en compte, certaines d'entre elles ayant d'ores et déjà été retenues lors de la réunion du 6 mars :

- garantir un niveau équivalent à celui de 2016 pour les dépenses liées à l'organisation des formations (dont le volume horaire, au terme des remaniements proposés, est inchangé – voir le compte rendu, point 11) ;
- garantir un niveau équivalent à celui de 2016 pour les dépenses liées aux aides accordées aux doctorant·es (financement des déplacements et missions ; soutien à l'organisation de manifestations scientifiques) en veillant à ce que la somme allouée soit mieux dépensée (voir le compte rendu, point 10) ;
- étendre le volume des sommes prévues pour la masse salariale : aux vacances administratives actuelles (50h) s'ajouteraient des vacances (50h) pour la mise en ligne, sur le site de l'ED, des informations ponctuelles fournies dans la rubrique consacrée aux actualités (voir le compte rendu, point 11) ;
- prévoir de l'équipement (ordinateurs) pour les adjoint·es de l'ED, à commencer par les trois adjointes nommées au cours des dernières années, le cas échéant en programmant le renouvellement de leur matériel sur plusieurs années successives ;
- investir dans une refonte du site de l'ED qui doit s'entendre, explique A.-M. Mortier, non seulement comme un renouvellement graphique mais aussi comme une mise à jour des langages de programmation utilisés afin également de mieux lutter contre les failles que leur obsolescence pourrait engendrer.

Les échanges indiquent qu'une seule adjointe aurait véritablement besoin d'un nouvel ordinateur. Les autres propositions sont favorablement accueillies, notamment les dépenses à engager pour le site, qui relèvent des crédits de fonctionnement.

La structure définitive du budget 2017, qui doit être transmise à l'UdL avant le 28 mars, est la suivante :

• Équipement (un ordinateur)	2 000
• Personnel (vacances administratives et mise à jour des actualités du site)	2 600
• Fonctionnement (dont formations, aides aux doctorant·es et refonte du site)	31 214
	Total 35 814

2. Point sur les activités scientifiques de l'ED pour l'année 2017-2018

- La campagne de recrutement des professeur-es invité-es

Depuis la dernière réunion, deux propositions fermes de candidatures ont été transmises à O. Ferret : l'une déjà présentée le 6 mars ; l'autre parvenue entre-temps.

Proposition n° 1 : Carrie J. Noland (University of California Irvine) propose une formation sur la question des avant-gardes et sur leur poétique, envisagée dans les arts (littérature, danse, en particulier).

Proposition n° 2 : Samia Kassab-Charfi (Université de Tunis) propose une formation sur l'interculturalité et le plurilinguisme, envisagées dans la perspective des études en francophonie.

À l'issue d'un sondage doodle éclair (14 participant-es sur 26), la proposition n° 1 a été jugée prioritaire par les membres siégeant dans le Conseil avec voix délibérative (9 oui, 2 si nécessaire, 3 non). La proposition n° 2 a quant à elle recueilli 5 oui, 4 si nécessaire et 5 non. Compte tenu de la qualité des deux propositions, qui présentent des offres complémentaires au sein de l'éventail des disciplines couvertes par l'ED, complémentarité qui explique l'expression très partagée des votes, O. Ferret a pris la décision de transmettre les deux propositions, chacune pour un mois d'invitation, classées dans l'ordre de préférence indiqué par le sondage.

NB : Au cours de la réunion du 6 mars, une autre proposition avait été faite pour l'invitation de Michael Eberle-Sinatra (Université de Montréal), qui travaille dans le champ des humanités numériques. Le dossier n'étant actuellement pas suffisamment avancé, cette proposition ne figure pas parmi les choix proposés, mais il faudra la garder en mémoire dans la perspective d'invitations futures.

- Projet de journées doctorales 3LA (printemps 2018)

O. Ferret propose que des journées doctorales annuelles soient organisées au sein de l'ED et que ces journées soient envisagées sous un angle épistémologique et méthodologique, autour d'une question véritablement transversale par rapport aux secteurs disciplinaires que regroupe 3LA.

Pour amorcer le mouvement en espérant que d'autres prendront le relais dans les années qui viennent, O. Ferret suggère que le sujet de la première de ces journées porte sur la contextualisation des phénomènes : comment et selon quelles modalités les paramètres liés au contexte (historique, géographique, etc.) des phénomènes étudiés sont-ils – ou non – intégrés dans les problématiques de recherche ?

Le Conseil s'estimant favorable à cette proposition, un appel à communication sera prochainement rédigé et mis en ligne sur le site de l'ED. Les propositions, à transmettre au directeur de l'ED avant le 31 décembre 2017, pourraient être examinées par le Conseil lors de la réunion de l'hiver.

- Rentrée solennelle

L'établissement de la liste des personnalités à inviter pour prononcer la conférence inaugurale de la rentrée solennelle de l'ED (janvier 2018) est reporté à la prochaine réunion du Conseil. D'ici là, chacun-e est censé-e réfléchir à quelques noms possibles.

3. Information sur la mise en place d'une formation à la pédagogie pour les doctorant-es exerçant une mission d'enseignement

- Cette formation, jadis assurée par le CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur), relève du SED (Service des Études doctorales de l'UdL), qui, avant la labellisation Idex, ne disposait pas de budget propre pour les organiser. *NB* : quelques modules sont proposés dans l'offre de formation de l'UdL, mais ils n'abordent que de manière ponctuelle telle ou telle question pédagogique ; il n'existe pas de formation complète.
- Les établissements étaient par conséquent chargés de prévoir un dispositif de formation, rendu obligatoire par l'arrêté (art. 15).
- Lyon 2 compte mettre en place, à la rentrée 2017, une expérience pilote conduite, sous la responsabilité de Bertrand Marne, par la Cellule Pédagogique du Supérieur (CPS) de cet établissement. Au terme de plusieurs rencontres (CPS ; responsables des ED 3LA, EPIC et Sciences sociales ; Vice-présidence de Lyon 2), le dispositif envisagé est le suivant :
 - une quinzaine d'heures réparties sur deux ans comportant des périodes de rencontres collectives, d'une part, de suivi individuel, d'autre part ;
 - une formation abordant les principales étapes de l'organisation d'un cours (préparation, prestation, évaluation).
- L'expérience concerne pour l'instant uniquement les doctorant-es de Lyon 2 exerçant une mission d'enseignement. Mais si cette expérience est concluante, elle est susceptible d'être proposée, moyennant entente préalable entre établissements, aux doctorant-es inscrit-es dans les autres établissements. Des perspectives peuvent en particulier être cherchées du côté du pôle de professionnalisation de l'ESPÉ et du pôle de pédagogie numérique.

4. Information sur la mise en place d'une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique

Contexte

- Cette formation est rendue obligatoire par l'arrêté (art. 3).
- Cette disposition du texte s'inscrit dans le prolongement d'une action internationale autour des questions de déontologie : en France, depuis 2010, par des « agitateurs d'idées », et, de manière résolument volontariste, depuis 2014 : guide édité par le comité d'éthique du CNRS (*Promouvoir une recherche intègre et responsable*, juillet 2014) ; colloques internationaux (« L'intégrité scientifique : parlons-en... », Bordeaux, 2016 ; « L'intégrité scientifique : il est temps d'agir... », Nancy, 2017). Entre-temps, a été remis au secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche le rapport Corvol, et envisagée la perspective de la mise en œuvre d'une Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche ; un Office Français pour l'Intégrité Scientifique (OFIS) a enfin été créé.
- La politique préconisée sur ces questions comporte quatre volets principaux : connaissance (typologie et facteurs favorisant les méconduites), prévention (formation des chercheur/euses), dépistage (instauration d'un-e référent-e intégrité dans chaque établissement et encouragement aux « lanceurs d'alerte »), sanction (procédures juridiques). La formation prévue par l'arrêté s'inscrit dans le volet relatif à la prévention. Sa mise en œuvre sera examinée par l'HCERES

lors de la prochaine évaluation des Collèges doctoraux et des COMUE et établissements associés ou fusionnés.

Mise en œuvre dans le cadre du Doctorat de l'UdL

- L'UdL a profité d'un projet d'action transversale présenté dans la candidature Idex Lyon 2016 (plateforme ETRRES – ÉThique de la Recherche et REsponsabilité Sociale), projet placé par lettre de mission sous la responsabilité de Sarah Carvallo (maîtresse de conférence HDR en philosophie, École Centrale de Lyon, UMR IHRIM), pour penser sur ce format une formation, inscrite dans l'offre de l'UdL dès cette année (7 février – 11 avril 2017).
- Le programme traite principalement de questions relatives à la bioéthique et à la santé : les inscrit·es travaillent dans le domaine des sciences dites « exactes » et des sciences de la vie.
- Pour faire face au nombre des doctorant·es concerné·es (5000, au niveau de l'UdL), au-delà du groupe ouvert à 35 doctorant·es en 2017, il est prévu d'élaborer un MOOC (Massive Open Online Course) ou un SPOC (Small Private Online Classes), en français et en anglais, proposé à l'ensemble des doctorant·es...
- Une réunion a eu lieu le 25 janvier 2017 pour présenter la formation et envisager les perspectives de ses prolongements. Des journées d'études sont également programmées (7-8 juin 2017) comportant des conférences publiques et un séminaire interne à l'UdL pour faire avancer le dossier.

Perspectives

- Depuis 2007, une expérience pilote a été conduite dans une ED de droit de l'Université de Lorraine sur la question spécifique de la lutte anti-plagiat (qui n'est que *l'un* des aspects de la question plus globale de la déontologie de la recherche).
 - Parmi les actions entreprises : sensibilisation, en particulier par une intervention lors de la réunion de rentrée ; tests de similitudes aléatoires, systématiques avant la soutenance ; outils de détection mis à la disposition des directeur/trices de thèse.
 - Le retour d'expérience fait apparaître une faible proportion de « vrais plagiaires » : la plupart des cas identifiés relèvent du plagiat non intentionnel, et leur nombre tend à diminuer. Parmi les causes expliquant cette situation : un défaut d'encadrement des thèses (thèses « électrons libres », à distance, loin de tout contexte scientifique) ; l'existence de conflits entre doctorant·es et directeur/trices... On pourra en conclure que tout est lié, et que l'efficacité de la mise en place d'un *système* de prévention de la fraude scientifique repose sur l'articulation entre différentes dispositions, en particulier la mise en place des comités de suivi individuel...
- Une réflexion est en cours entre ED de SHS, en concertation avec les établissements, pour adapter le dispositif mis en place cette année à l'UdL aux spécificités de nos disciplines.

5. Discussion sur la langue de rédaction de la thèse

En raison de l'heure tardive à laquelle ce point est abordé, cette discussion, à partir d'une proposition dont O. Ferret expose les grandes lignes, est remise à la prochaine réunion.

6. Avis sur le règlement intérieur de l'ED

L'examen de ce point, donné « sous réserve » dans l'ordre du jour, est reporté à la prochaine réunion. Le texte du règlement intérieur de l'ED, dont l'élaboration est obligatoire (voir le compte rendu de la réunion du Conseil du 14 novembre 2016, point 7), n'est actuellement pas complet. Il manque en particulier les principes retenus sur la question des demandes de période de césure : le groupe de travail de l'UdL se réunissait pour la première fois le jour même ; ses conclusions seront intégrées dans la version complète du règlement, dont une version à amender sera présentée en première lecture lors de la prochaine réunion.

7. Questions diverses

- Date de la prochaine réunion du Conseil

À l'issue du sondage Doodle (19 participant·es sur 26) effectué entre le 9 et le 17 mars 2017, le créneau susceptible de réunir le maximum de membres (17/19) – convoqué·es et invité·es – du Conseil est le **lundi 12 juin, entre 14h et 16h**. La réunion de printemps du Conseil aura donc lieu pendant ce créneau, dans la salle G123.

- Calendrier définitif de la campagne 2017 d'examen des candidatures pour un contrat doctoral

La date de la réunion de concertation du jury (14 participant·es sur 14) chargée d'arrêter la liste des candidat·es auditionné·es ayant été fixée par sondage Doodle (13/14) au jeudi 22 juin, de 14h à 16h, le calendrier de la campagne 2017 de recrutement des contrats doctoraux sera le suivant :

- **Dépôt des candidatures entre le mardi 2 mai et le vendredi 16 juin 2017 à 16h.**
NB 1 : conformément à la procédure mise en place l'an dernier, les éléments du dossier (à l'exclusion du mémoire de Master 2) devront également être transmis au secrétariat de l'ED par voie électronique.
NB 2 : les étudiant·es actuellement en M2 qui souhaitent faire acte de candidature doivent obligatoirement avoir soutenu leur mémoire *avant la date limite de dépôt* (16 juin à 16h).
 - **Première réunion du jury** visant à dresser la liste des candidat·es auditionné·es : **jeudi 22 juin, de 14h à 16h**. La liste officielle sera mise en ligne sur le site de l'ED et affichée dans les secrétariats dans la foulée.
 - **Auditions** des candidat·es : **mardi 11 juillet ou mercredi 12 juillet 2017**. La publication de la liste des candidat·es retenu·es aura lieu le 12 juillet dans la soirée sur le site de l'ED et par voie d'affichage dans les secrétariats.
- **Mise à jour des données des équipes sur Campus France et sur le site du Ministère**
- Sur ces deux sites, les données relatives aux ED ne sont absolument pas à jour. S'agissant de Campus France (<http://doctorat.campusfrance.org/ED484>), O. Ferret a corrigé les informations avec la nouvelle chargée de coordination des écoles doctorales affectée à Lyon 2 (Fiona Bensetti), mais il s'avère qu'elle n'a pas la possibilité de procéder à la mise à jour des pages des laboratoires associés à l'ED.

- Les directeur/trices de ces équipes sont invité·es à consulter les pages concernées sur le site de Campus France et à transmettre les modifications à apporter à Nicolas Poussielgue (Nicolas.POUSSIELGUE@campusfrance.org).
- Afin d'étendre notre politique internationale, le site Campus France étant plus systématiquement et fréquemment consulté par les futur·es doctorant·es résidant à l'étranger que le site de l'ED, il est conseillé de faire figurer sur Campus France des listes de domaines dans lesquels des projets de thèse pourraient être encadrés dans chaque équipe. Ces listes peuvent être réactualisées chaque année.
- Une mise à jour équivalente aura lieu dans les prochaines semaines sur le site du Ministère :
<https://appliweb.dgri.education.fr/annuaire/DescEd.jsp?desc=484&prov=ListeEntite>

La séance est levée à 19h50.

Le directeur de l'ED,
Olivier Ferret